

Compte-rendu

Le 31 mars 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle de la communication d'Anteuil (25340).

La séance est ouverte à 19 h 20. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 24/03/2022

PRÉSENTS :

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Martine COLLERY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Michel EUVRARD (Fontaine-lès-Clerval), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), François HERMOSILLA (Faimbe), Claude HUEBER (Onans), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Marcel SALLES (Anteuil), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval).

1

ABSENTS EXCUSÉS :

Christophe BOUVIER (Médière), Christophe CATALA (Cubrial), Thierry CHIERICI (Tournans), Séverine DUCROUX (Rougemont), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Nathalie PARENT (Sourans), Frédérique PETITJEAN (Branne), Francis USARBARRENA (L'Isle sur le Doubs), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

ABSENTS SUPPLÉÉS :

Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Philippe PARPANDET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Alain RORH* ; Marie-Odile BONDENET (Accolans), *pouvoir à Raymond BOBY* ; Claude COURGEY (Rougemont), *pouvoir à Martine COLLERY* ; Christophe DUPONT (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR* ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), *pouvoir à Marie-Blanche PERNOT* ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Jacky BOUVARD* ; Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Alain ROTH* ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Joëlle PAHIN* ; Virginie MERCIOL (Marvelise), *pouvoir à Claude HUEBER* ; Michel VERDIERE (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR* ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval), *pouvoir à François HERMOSILLA* ; Victor ZUAN (Abbenans), *pouvoir à Bruno BEAUDREY*.

ABSENTS :

Baptiste BELLET (Huanne-Montmartin), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), François CIRESA (Soye), Georges CONTEJEAN (Geney), Sylvain DUBOIS (Romain), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Nathalie FRITSCH (Rognon), Annie GROSJEAN (Nans), Gérard HOUILLON (Montussaint), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Gilles SAULNIER (Tallans), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby), Valérie ULMANN (Arcey), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance, Cyril SIMONIN, parmi les membres du conseil communautaire.

Dispositif particulier pour cause de crise sanitaire

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque rendu obligatoire par décret en milieux clos à compter de lundi 20 juillet 2020
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- Gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

2

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 03 février 2022

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 10 mars 2022 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé avec :

Votants : 48	Exprimés : 48	Pour : 48	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES / BUDGETS

1. *Approbation des Comptes Administratifs 2021 et de leur concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier :*
 - ✓ *Budget annexe déchets*
 - ✓ *Budget annexe Spanc*
 - ✓ *Budget annexe Zones d'Activités*

2. *Reprise et affectation des résultats 2021 des budgets concernés*

3. *Approbation des budgets primitifs 2022*
 - ✓ *Budget annexe déchets*
 - ✓ *Budget annexe Spanc*
 - ✓ *Budget annexe Zones d'Activités*

GEMAPI

4. *Délégation et transfert à l'EPTB Saône et Doubs (convention de délégation)*

3

COMPETENCE IRVE

5. *Transfert de la compétence (domaine communautaire) au SYDED*

QUESTIONS DIVERSES

1. Approbation des comptes administratifs 2021 et de leur concordance avec les Comptes de gestion du Trésorier :

✓ Budget annexe DECHETS (M14)

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE « DECHETS » de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Excédent reporté : 138 977.17 €
Résultat de l'exercice : 43 007.78 €
Résultat cumulé : 181 984.95 €

Investissement

Excédent reporté : 143 758.93 €
Résultat de l'exercice : - 2 213.93 €
Résultat cumulé : 141 545.51 €

Résultat global de clôture : + 323 530.46 €

☞ Discussions / réactions

- ✓ **François HERMOSILLA** demande à quoi correspond la somme inscrite en investissement sur le budget annexe « Déchets », sachant que les investissements sont portés par le SCODEM ?
Jacky BOUVARD lui répond qu'il s'agit de l'achat de matériel informatique à destination de la comptable en charge de la facturation (toujours faite au sein de la CC2VV)
- ✓ **René MOREL** demande des explications quant à l'augmentation des prix facturés sur ce même budget en 2021 ?
- ✓ **Jacky BOUVARD** précise que l'augmentation effectuée par le SYTEVOM en lien avec la pandémie est répercutée. Le syndicat a également construit une nouvelle usine de tri. Le calcul des tarifs a été présenté au conseil lors de réunions précédentes. Les augmentations constatées au niveau de certaines communes sont dues au lissage des tarifs.

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 48 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « DECHETS » de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 47 Exprimés : 46 Pour : 46 Abstention : 1 Contre : 0

✓ Budget annexe SPANC (M49)

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE « SPANC » de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Déficit reporté : - 6 008.03 €

Résultat de l'exercice : 7 264.36 €

Résultat cumulé : 1 256.33 €

Investissement

Excédent reporté : /

Résultat de l'exercice : /

Résultat cumulé : /

Résultat global de clôture : + 1 256.33 €

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 48 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « SPANC » de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 47 Exprimés : 47 Pour : 47 Abstention : 0 Contre : 0

5

✓ Budget annexe ZONES D'ACTIVITES (M14)

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Excédent reporté : 182 959.53 €

Résultat de l'exercice : - 25 224.17 €

Résultat cumulé : 157 734.82 €

Investissement

Déficit reporté : - 522 059.40 €

Résultat de l'exercice : - 19 287.75 €

Résultat cumulé : - 541 347.15 €

Résultat global de clôture : - 383 612.33 €

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 48 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « ZONES D'ACTIVITES » de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 47 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0

2. Reprise et affectation des résultats

M. le Président indique que, suite aux résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets de la CC2VV, votés précédemment, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de 2021.

Budget annexe « DECHETS » :

Constatant que le compte administratif du budget annexe « DECHETS » fait apparaître un excédent de 181 984.95 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Report en fonctionnement (R 002) : 181 984.95 €

Votants : 48 Exprimés : 47 Pour : 47 Abstention : 1 Contre : 0 Unanimité

Budget annexe « SPANC » :

Constatant que le compte administratif du budget annexe « SPANC » fait apparaître un excédent de 1 256.33 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Report en fonctionnement (R 002) : 1 256.33 €

Votants : 58 Exprimés : 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

Budget annexe « ZONES D'ACTIVITES » :

Constatant que le compte administratif du budget annexe des Zones d'Activités fait apparaître un excédent de 157 734.82 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Report en fonctionnement (R 002) : 157 734.82 €

Votants : 48 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

3. Approbation des budgets primitifs 2022

MM. les vice-Présidents exposent tour à tour les sujets à l'assemblée.

A partir des orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les projets de BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES pour l'exercice 2022.

✓ Budget annexe « Déchets »

		Total Prévu 2021	Réalisé 2021	PREVISION 2022 2022
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
	60632 - Fournitures de petit équipement	200.00 €	195.00 €	1 000.00 €
	611 - Contrats de prestations de services	1 304 270.00 €	1 276 243.43 €	1 300 000.00 €
	61558 - Autres biens mobiliers			2 500.00 €
	617 - Etudes et recherches	8 000.00 €	7 590.00 €	
	6236 - Catalogues et imprimés	1 000.00 €	- €	5 000.00 €
	6261 - Frais d'affranchissement	500.00 €	3.56 €	500.00 €
	627 - Services bancaires et assimilés	300.00 €	- €	100.00 €
	6281 - Concours divers (cotisations...)	700.00 €	- €	700.00 €
011 - Charges à caractère général - Total		1 314 970.00 €	1 284 031.99 €	1 309 800.00 €
	64111 - Rémunération principale	8 000.00 €	- €	8 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés - Total		8 000.00 €	- €	8 500.00 €
	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 256.00 €	4 256.00 €	4 256.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Total		4 256.00 €	4 256.00 €	4 256.00 €
	6531 - Indemnités	5 000.00 €	3 440.88 €	4 000.00 €
	6533 - Cotisations de retraite	200.00 €	142.68 €	200.00 €
	6535 - Formation	50.00 €	34.80 €	50.00 €
	6541 - Créances admises en non-valeur	32 600.00 €	21 749.24 €	21 000.00 €
	6542 - Créances éteintes	- €	10 325.12 €	11 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante - Total		37 850.00 €	35 692.72 €	36 250.00 €
	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- €	80.00 €	100.00 €
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 700.00 €	- €	- €
	678 - Autres charges exceptionnelles	300.00 €	2 043.77 €	3 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles - Total		5 000.00 €	2 123.77 €	3 100.00 €
	6817 - Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	9 200.00 €	9 200.00 €	9 200.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Total		9 200.00 €	9 200.00 €	9 200.00 €
Total Dépense		1 379 276.00 €	1 335 304.48 €	1 371 106.00 €
RECETTES				
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	138 977.17 €	138 977.17 €	181 984.95 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - Total		138 977.17 €	138 977.17 €	181 984.95 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 391 000.00 €	1 378 294.38 €	1 381 294.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - Total		1 391 000.00 €	1 378 294.38 €	1 381 294.00 €
77 - Produits exceptionnels	7788 - Produits exceptionnels divers	- €	17.88 €	20.00 €
77 - Produits exceptionnels - Total		- €	17.88 €	20.00 €
Total Recettes		1 529 977.17 €	1 517 289.43 €	1 563 298.95 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSE				
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €	2 213.42 €	25 000.00 €
204 sub commune pour achat broyeur				25 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles - Total		5 000.00 €	2 213.42 €	50 000.00 €
Total dépenses		5 000.00 €	2 213.42 €	50 000.00 €
RECETTES				
001- Solde d'exécution de la section d'invrt reporté	001- Solde d'exécution de la section d'invrt reporté	139 502.93 €	139 502.93 €	141 545.51 €
001- Solde d'exécution de la section d'invrt reporté		139 502.93 €	139 502.93 €	141 545.51 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Total	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	4 256.00 €	4 256.00 €	4 256.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Total		4 256.00 €	4 256.00 €	4 256.00 €
Total Recettes		143 758.93 €	143 758.93 €	145 801.51 €

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du BP annexe « Déchets » pour l'exercice 2022.

Votants : 48

Exprimés : 47

Pour : 47

Abstention : 1

Contre : 0

✓ Budget annexe « SPANC »

FONCTIONNEMENT							
Section	Sens	article	chapitre	Libellé Article	BP 2021	CA 2021	BP 2022
F	D	2	2	Déficit fonctionnement reporté	6 008.03 €	6 008.03 €	
F	D	22	22	Dépenses imprévues (fonct.)	0.00 €	0.00 €	
F	D	23	23	Virement à section investis.	0.00 €	0.00 €	
F	D	60226	11	Vêtements de travail	0.00 €	0.00 €	
F	D	6063	11	Fourn. d'entretien et de petit..	680.00 €	0.00 €	500.00 €
F	D	6064	11	Fournitures administratives	250.00 €	0.00 €	250.00 €
F	D	611	11	Sous-traitance générale	0.00 €	0.00 €	
F	D	6156	11	Maintenance	1 960.00 €	1 175.57 €	1 200.00 €
F	D	618	11	Divers	0.00 €	0.00 €	
F	D	6215	12	Personnel affecté par la colle..	0.00 €	0.00 €	27 000.00 €
F	D	622	11	Rem. d'intermédiaires et honor..	0.00 €	0.00 €	
F	D	6226	11	Honoraires	0.00 €	0.00 €	
F	D	623	11	Publicité, publications, relat..	0.00 €	0.00 €	
F	D	6236	11	Catalogues et imprimés	500.00 €	0.00 €	500.00 €
F	D	6237	11	Publications	0.00 €	0.00 €	
F	D	6247	11	Transports collectifs du perso..	0.00 €	0.00 €	
F	D	6261	11	Frais d'affranchissement	500.00 €	735.95 €	1 000.00 €
F	D	6262	11	Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	
F	D	6281	11	Concours divers (cotisations...)	100.00 €	0.00 €	100.00 €
F	D	64111	12	Salaires	20 650.00 €	8 390.80 €	
F	D	6413	12	primes	4 500.00 €	1 959.00 €	
F	D	6451	12	cotisation urssaf	3 200.00 €	1 113.91 €	
F	D	6453	12	retraite	6 800.00 €	3 094.25 €	
F	D	6475	12	Medecine travail	500.00 €	0.00 €	
F	D	6531	65	Indemnités	350.00 €	614.68 €	
F	D	6541	65	Créances admises en non-valeur	300.00 €	0.00 €	300.00 €
F	D	658	65	Charges diverses de gestion co..	0.00 €	1.48 €	
F	D	66111	66	Intérêts réglés à l'échéance		0.00 €	
F	D	6618	66	Intérêts des autres dettes	120.00 €	0.00 €	300.00 €
F	D	673	67	Titres annulés (sur ex. ant.)	0.00 €	0.00 €	200.00 €
F	D	6742	67	Subv. except. d'équipement	0.00 €	0.00 €	
F	D	6811	42	dot amortissement	1 380.00 €	0.00 €	2 760.00 €
F	D	6817	68	dot aux dépréciations des actifs circulants	70.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total					47 868.03 €	23 093.67 €	35 110.00 €
Section	Sens	article	chapitre	LibelleArticle	BP 2021	CA 2022	BP 2022
F	R	2	2	Excédent antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	1 256.33 €
F	R	7062	70	Red. d'assainissement non coll..	47 911.00 €	24 350.00 €	33 860.00 €
F	R	7062	70	Red. d'assainissement non coll..	0.00 €	0.00 €	
F	R	7068	70	Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	
F	R	708	70	Produits des activités annexes	0.00 €	0.00 €	
F	R	747	74	Subv. et part. des collectivit..	0.00 €	0.00 €	
F	R	748	74	Autres subv. d'exploitation	0.00 €	0.00 €	
F	R	771	77	Pdts except. sur opé. de gestion	0.00 €	0.00 €	
Total					47 911.00 €	24 350.00 €	35 116.33 €
INVESTISSEMENT							
Section	Sens	ARTICLE	CHAPITRE	LibelleArticle	BP 2021	CA 2021	BP 2022
I	D	2051	20	Concessions, droits similaires	0.00 €		
I	D	2156	20	CAMERA			2 000.00 €
I	D	2183	21	Matériel de bureau et info.	1 380.00 €	0.00 €	
Total					1 380.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Section	Sens	ARTICLE	CHAPITRE	LibelleArticle	BP 2021	CA 2021	BP 2022
I	R	21	21	Virement section exploitation	0.00 €	0.00 €	
I	R	2805	40	amortissement	1 380.00 €	0.00 €	2 760.00 €
I	R	1068	10	Affectation en réserves			- €
Total					1 380.00 €	0.00 €	2 760.00 €

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du BP annexe « SPANC » pour l'exercice 2022.

Votants : 48 Exprimés : 48 Pour : 48 Abstention : 0 Contre : 0

✓ Budget annexe « Zones d'activités CC2VV »

FONCTIONNEMENT				BP 2021	CA 2021	BP 2022
DEPENSES	011 - Charges à caractère général			49 600.00 €	29 205.39 €	89 900.00 €
		6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
		6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	ZARA - ZA RANG			50 000.00 €
		605 - Achats de matériel, équipements et travaux	ZAPR - ZA PRES RONDS	2 000.00 €	64.00 €	18 000.00 €
		605 - Achats de matériel, équipements et travaux		- 300.00 €	3 800.00 €	
		605 - Achats de matériel, équipements et travaux	ZARA - ZA RANG			- €
		605 - Achats de matériel, équipements et travaux	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	39 000.00 €	23 461.98 €	15 000.00 €
		60612 - Énergie - Électricité	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	450.00 €	532.81 €	700.00 €
		60612 - Énergie - Électricité	ZAPR - ZA PRES RONDS	1 250.00 €	892.60 €	1 200.00 €
		615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	ZAPR - ZA PRES RONDS	- €	454.00 €	- €
		6156 - Maintenance	ZAPR - ZA PRES RONDS	2 200.00 €	- €	- €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés			5 000.00 €	3 300.00 €	5 000.00 €
		6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	ZAPR - ZA PRES RONDS	5 000.00 €	3 300.00 €	5 000.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement			224 997.66 €	- €	37 196.15 €
		023 - Virement à la section d'investissement		203 632.74 €	- €	
		023 - Virement à la section d'investissement	001 - OPERATION NON VENTILABLE	21 364.92 €	- €	37 196.15 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section			876 118.65 €	871 049.55 €	871 126.35 €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens	ZARA - ZA RANG	4 769.10 €	- €	4 769.10 €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens		300.00 €	- €	- €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	339 170.60 €	339 170.60 €	334 401.50 €
		71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	ZAPR - ZA PRES RONDS	531 878.95 €	531 878.95 €	531 955.75 €
		71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		- €	- €	- €
	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			2 100.00 €	2 051.12 €	1 900.00 €
		608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	001 - OPERATION NON VENTILABLE	- €	2 051.12 €	- €
		608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	ZAPR - ZA PRES RONDS	2 100.00 €	- €	1 900.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante			2.00 €	- €	2.00 €
		65888 - Autres	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	2.00 €	- €	2.00 €
	66 - Charges financières			2 100.00 €	2 051.12 €	1 900.00 €
		66111 - Intérêts réglés à l'échéance	ZAPR - ZA PRES RONDS	2 100.00 €	2 051.12 €	1 900.00 €
	67 - Charges exceptionnelles			820.00 €	819.00 €	- €
		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	820.00 €	819.00 €	- €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 160 738.31 €	908 476.18 €	1 007 024.50 €
RECETTES	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédé			182 959.53 €	182 959.53 €	157 734.82 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	001 - OPERATION NON VENTILABLE	182 959.53 €	182 959.53 €	157 734.82 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section			883 096.78 €	871 126.35 €	826 106.60 €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	143 485.09 €	334 401.50 €	273 050.85 €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens	ZARA - ZA RANG	- €	4 769.10 €	- €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens		203 632.74 €	- €	- €
		71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	ZAPR - ZA PRES RONDS	535 978.95 €	531 955.75 €	553 055.75 €
		71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		- €	- €	- €
	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			2 100.00 €	2 051.12 €	1 900.00 €
		796 - Transferts de charges financières	001 - OPERATION NON VENTILABLE	- €	2 051.12 €	- €
		796 - Transferts de charges financières		2 100.00 €	- €	1 900.00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes c			92 580.00 €	10 074.00 €	16 512.00 €
		7015 - Ventes de terrains aménagés	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	92 580.00 €	10 074.00 €	16 512.00 €
		7015 - Ventes de terrains aménagés	ZAPR - ZA PRES RONDS			- €
	74 - Dotations et participations					- €
		7477 - Budget communautaire et fonds structurels	ZARA - ZA RANG			- €
	75 - Autres produits de gestion courante			2.00 €	- €	4 771.10 €
		7552 - Déficit budget annexe	ZARA - ZA RANG			4 769.10 €
		7588 - Autres produits divers de gestion courante	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	2.00 €	- €	2.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 160 738.31 €	1 066 211.00 €	1 007 024.52 €
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	001 - Solde d'exécution de la section d'investisse			522 059.40 €	522 059.40 €	541 347.15 €
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - OPERATION NON VENTILABLE	522 059.40 €	522 059.40 €	541 347.15 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			883 096.78 €	871 126.35 €	826 106.60 €
		3355 - Travaux	ZARA - ZA RANG	- €	4 769.10 €	- €
		3355 - Travaux	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	143 485.09 €	334 401.50 €	273 050.85 €
		3355 - Travaux		203 632.74 €	- €	- €
		3555 - Terrains aménagés		- €	- €	- €
		3555 - Terrains aménagés	ZAPR - ZA PRES RONDS	535 978.95 €	531 955.75 €	553 055.75 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées			89 731.58 €	19 210.95 €	75 150.00 €
		1641 - Emprunts en euros	ZAPR - ZA PRES RONDS	4 300.00 €	4 294.47 €	4 550.00 €
		168748 - Autres communes	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	85 431.58 €	14 916.48 €	70 600.00 €
	TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT			1 494 887.76 €	1 412 396.70 €	1 442 603.75 €
RECETTES	R 021 - Virement de la section de fonctionnement			224 997.66 €	- €	
		021 - Virement de la section de fonctionnement		203 632.74 €	- €	
		021 - Virement de la section de fonctionnement	001 - OPERATION NON VENTILABLE	21 364.92 €	- €	
	R 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			876 118.65 €	871 049.55 €	871 126.35 €
		3355 - Travaux	ZACR - ZA COMBE ROSIERS	339 170.60 €	339 170.60 €	334 401.50 €
		3355 - Travaux	ZARA - ZA RANG	4 769.10 €	- €	4 769.10 €
		3355 - Travaux		300.00 €	- €	- €
		3555 - Terrains aménagés	ZAPR - ZA PRES RONDS	531 878.95 €	531 878.95 €	531 955.75 €
		3555 - Terrains aménagés		- €	- €	- €
	R 16 - Emprunts et dettes assimilées			395 000.00 €	- €	571 477.40 €
		1641 - Emprunts en euros	001 - OPERATION NON VENTILABLE	395 000.00 €	- €	571 477.40 €
	TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT			1 496 116.31 €	871 049.55 €	1 442 603.75 €

9

🗨 Discussions / réactions

- ✓ **Bruno BEAUDREY** donne des explications sur le devenir de la ZAE de Rang. Il explique que cette zone est géographiquement stratégique, c'est pourquoi, il est envisagé de porter une extension de 5 ha, en lien avec SEDIA, sous forme d'une éventuelle concession d'aménagement. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil communautaire. Il indique que la zone de rang pourrait être aménagée pour le 1er semestre 2024
- ✓ **Un conseiller** demande ce qu'il en est des terrains appartenant à APRR ?

- ✓ **Bruno BEAUDREY** indique que depuis 2 ans, des discussions ont eu lieu sur ce point car APRR souhaite vendre sa plateforme. Pour l'instant, APRR souhaite conserver la plateforme jusqu'en 2024. APRR a annoncé dernièrement avoir été approché par des promoteurs de fermes photovoltaïques. Pour notre secteur rural, il faut éviter cela et privilégier le développement économique

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du BP annexe « ZONES D'ACTIVITES » pour l'exercice 2022.				
Votants : 48	Exprimés : 48	Pour : 48	Abstention : 0	Contre : 0

GEMAPI

4. Délégation et transfert à l'EPTB Saône et Doubs (convention de délégation)

Emmanuel SPADETTO rappelle à l'assemblée que L'EPTB Saône et Doubs a révisé ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les besoins et compétences de ses adhérents :

- ✓ Le 28 septembre 2021 : modification statutaire et nouveaux statuts approuvés par le Comité Syndical de l'EPTB
- ✓ Le 18 novembre 2021 : avis favorable sur le projet de statuts de l'EPTB par le conseil communautaire de la CC2VV

10

La CC2VV doit maintenant préciser ce qui est délégué ou transféré à l'EPTB.

Une synthèse, pour l'exercice de la compétence GEMAPI – bassin versant du Doubs, est présentée à l'assemblée :

Item	Axe Doubs	Affluents
1 « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin »	Transfert automatique à l'EPTB	Délégation par convention
2 « Entretien et aménagement de cours d'eau	en attente d'informations complémentaires :	CC2VV : Accompagnement technique par l'EPTB (convention)
5 « Défense contre les inondations et la mer »	Manifester un « intérêt » et différer, la décision de transférer ou déléguer ces compétences à la carte	Sans objet
8 « protection et restauration des milieux aquatiques »	Transfert automatique à l'EPTB	Délégation par convention
Actions déléguées à l'EPTB		Objectif de réalisation

Restauration morphologique du ruisseau de Soye – secteur traversée de Pompierre-sur-Doubs : études et travaux	Finalisation des études avant fin 2023
	Réalisation des travaux avant fin 2024
Restauration morphologique du ruisseau de Mancenans : études de faisabilité / avant-projet	Finalisation des études avant fin 2024
Accompagnement technique pour le suivi des ruisseaux, gestion des problématiques d'entretien et sensibilisation des propriétaires riverains	Mission étalée sur la période 2022-2024

Cadre financier :

Pour les travaux détaillés ci-après, le « reste à charge » pour la CC2VV s'élèverait à 80 319 € sur un montant total de travaux de 313 875 €.

☞ Discussions / réactions

- ✓ **Claude HUEBER** profite de cette présentation sur la problématique GEMAPI pour demander s'il est prévu de se pencher sur la problématique des eaux de ruissellement ou des inondations, qui risquent d'être de plus en plus fréquentes.
Emmanuel SPADETTO indique que cela ne fait pas partie de la compétence GEMAPI mais cela reste une thématique à aborder. Il faudra faire une évaluation des coûts car ce sera au budget général de la CC2VV ou aux communes de les prendre en charge.
- ✓ **Plusieurs maires** interviennent et il est proposé d'organiser une réunion spécifique sur ce thème pour envisager des solutions (groupement de commandes,...)
- ✓ **René MOREL** prend la parole en demandant qui s'occupe de l'entretien des berges, au niveau des ruisseaux ? A plusieurs endroits des frênes sont déracinés et risquent, à terme, de provoquer des inondations
Emmanuel SPADETTO indique qu'il est important d'informer les propriétaires riverains de ces ruisseaux sur ce sujet pour les aider à entretenir les berges. Avec la convention qui va être signée avec l'EPTB, nous bénéficieront de l'appui technique de leurs techniciens.

11

DELIBERATION

Après délibération, le conseil communautaire :

- Déclare, sur le périmètre géographique correspondant au lit majeur de la Saône et du Doubs, manifester un « intérêt » pour le transfert des Item 2 et 5 et de différer, en attente d'informations complémentaires, la décision de transférer ou déléguer à l'EPTB Saône et Doubs, ces compétences à la carte correspondant
- Décide de déléguer à l'EPTB Saône et Doubs, sur les petits affluents non structurés en syndicats, sur la base du projet de convention triennale, les compétences à la carte correspondant aux items 1° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement
- Autorise le Président à signer la convention avec l'EPTB Saône et Doubs

Votants : 48 Exprimés : 46 Pour : 46 Abstention : 2 Contre : 0

5. Transfert de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques) pour le domaine communautaire au SYDED

Jacky BOUVARD, Vice-Président, rappelle le contexte au conseil :

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) impose un équipement obligatoire des parkings en bornes de recharge de véhicules électriques.

Pour les parking « non résidentiels », il est fait obligation d'équiper 20% du parking, avec des points de charge accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne le futur équipement sportif du secteur d'Arcey, il est nécessaire d'équiper le parking dédié d'une borne double de recharge des véhicules électriques.

Après avoir envisagé plusieurs possibilités d'équipement, le SYDED propose d'équiper le parking du gymnase de bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) aux conditions suivantes :

- ✓ Le Syndicat portera l'investissement et le fonctionnement des équipements,
- ✓ Cela peut se faire soit par délégation sous forme de convention CC2VV/SYDED ou soit par transfert de compétence uniquement pour le domaine public communautaire

Le vice-Président présente au conseil un tableau d'analyse des coûts avec ces 2 possibilités :

	CC2VV/Equipement Sportif Arcey	1 ^{ère} possibilité : Transfert au SYDED	2 ^{ème} possibilité : Conventionnement
Type de borne	2 x 7 kVA	2 x 22 kVA	2 x 22 kVA
Coût investissement	3 560€ HT	1 900 à 2 500€	4 000€
Coût de fonctionnement/an	5 900€/an	2 000€/an	4 000€/an
Remarques	<i>Abonnement électrique du gymnase : Sans borne de recharge : Tarif bleu 30 KVA = 407 euros /an</i> <i>Avec borne de recharge : Tarif jaune 44 KVA = 1 756 euros/an</i>		

Le conseil communautaire est appelé à choisir entre le conventionnement avec le SYDED ou le transfert de la compétence IRVE « domaine communautaire » au SYDED, au vu des éléments ci-dessus.

- ✓ **Edwige GARRESSUS** demande comment se passe l'utilisation de ces bornes pour les utilisateurs ?
- ✓ **Françoise BEAUVARLET** lui répond que les personnes auront des cartes rechargeables (nos bornes feront partie du réseau freshmile.)

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le transfert de la compétence IRVE (domaine public communautaire) au SYDED aux conditions énoncées ci-dessus

Votants : 48

Exprimés : 48

Pour : 46

Abstention : 0

Contre : 2

QUESTIONS DIVERSES

Bruno BEAUDREY présente ses excuses aux membres du Bureau car les réunions préalables aux conseils ne peuvent pas se tenir pour les 2 réunions de vote des CA et BP, pour cause de plannings très chargés. Les réunions de l'Exécutif, sont quant à elles, maintenues.

Il donne ensuite au conseil des informations concernant le contrat de territoire CAP25 2022/2028, voté récemment au Département. Il indique que ce sont près de 4.8 M d'euros qui ont été votés pour notre communauté de communes. Il le présentera prochainement, plus dans le détail, au conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15

13

Pays de Clerval, le 05/04/2022

Le Secrétaire de séance,
Cyril SIMONIN



Le Président,
Bruno BEAUDREY

